



Le directeur Général a commencé en abordant le couvre-feu à 18 h généralisé.

Ce couvre-feu n'aura pas d'impact particulier à la DGFiP, la carte professionnelle permet des départs du travail après 18 h.

Il a rappelé les annonces des ministres sur le jour de carence suspendu au titre des cas covid et l'évolution des déclarations des cas contacts et des arrêts maladie.

À la DGFIP, la DG travaille à une modification du calendrier, notamment concernant la demande de report du CTR au 1er février qui est acté.

Un GT sera organisé sur l'état des lieux et les différents scenarii pour la suite selon l'évolution de la situation sanitaire.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Le télétravail se maintient mais s'érode un peu, une certaine lassitude se fait sentir, mais il faut tenir dans la période et ne pas relâcher les mesures barrières dont le télétravail.

La DG annonce un taux d'équipement dans les mois qui viennent de 70 à 80 %. Pour l'avenir, l'agent sera doté d'un équipement et pourra adapter son travail à la situation. L'équipement servira de base tout le temps.

La DG n'a pas encore fait le point sur l'équipement en téléphones portables. Il faut avoir une approche pour augmenter le taux d'équipement par département mais aussi par métiers, notamment en vue de la campagne IR.

À la DGFiP, le niveau reste relativement faible en termes d'agents atteints de la covid, mais la DG reste vigilante.

La DG affirme accorder une deuxième assemblée générale des syndicats lorsqu'elle ne s'est pas tenue en 2020.

Concernant le report des droits syndicaux non consommés, la décision se prend au niveau du SG, mais la DG a engagé un recensement en cas d'accord pour le report.

La DG est d'accord pour des distributions de tracts et/ou calendriers si les gestes barrières sont respectés.

Une conférence avec les directeurs sur le couvre-feu a eu lieu. Des difficultés peuvent apparaître pour les transports notamment en IDF et Paris quand le temps de transports est long. Mais le couvre feu n'entraîne pas la banalisation des journées de travail.

La réponse à tout cela c'est le télétravail.

Concernant les journées Hélios, le DG précise avoir déjà donné une ASA la dernière fois. La situation est différente, les 2 jours ne sont pas consécutifs, la formation possible et les agents qui ne sont pas en télétravail n'ont pas de raisons de ne pas se rendre au travail.

CGT :

La CGT est intervenue sur le travail à domicile. Si la réponse à la situation n'est pas la banalisation des horaires, mais le télétravail, il serait temps de résorber les listes d'attente des agents volontaires au télétravail.

La CGT rappelle que dans la situation sanitaire, le télétravail comme mesure barrière ne doit pas être imposé, mais permis aux collègues qui en font la demande.

À Paris plusieurs cas de la covid n'ont fait l'objet d'aucune information auprès des collègues du site et des organisations syndicales locales.

La CGT a demandé des mesures de souplesse suite à la mise en place du couvre-feu à 18 h généralisé. Ce couvre-feu ouvre droit à encore moins de dérogations que le dernier confinement et peut engendrer des difficultés pour les agents, notamment en lien avec la suspension des activités extra scolaires, les temps de transport, etc.

La CGT a demandé une nouvelle fois d'avoir une attention particulière pour les personnels de ménage, dont certaines directions locales ne se préoccupent pas beaucoup. Elle demande à la DG de rappeler aux directions locales de fournir les attestations nécessaires à ces personnels qui ont parfois des horaires allant au-delà du couvre-feu.

La CGT a interrogé la DG au sujet des entretiens professionnels pour en connaître les modalités.

La CGT est intervenue au sujet des oraux de concours, forcément impactés par le couvre feu.

Réponses DG :

Le DG prend effectivement en compte la demande de la CGT concernant les personnels de ménage et passera un appel à porter une attention particulière à ces personnels aux directions locales.

Le DG entend les complications dues au couvre-feu, et s'il faut prendre des mesures complémentaires si des difficultés apparaissent, cela sera fait.

Les entretiens professionnels pourront se dérouler en présentiel ou en visio, selon le choix de l'agent, l'objectif étant de ne pas faire d'année blanche à ce sujet.

Concernant les concours la DG va refaire le point sur ce sujet et notamment sur les attentes à l'extérieur avec le temps hivernal. Mais regardera avec attention aussi l'organisation de ces oraux avec le couvre-feu à 18 h.

Sur le télétravail et la problématique particulière à Paris, la DG va re mener des investigations afin de trouver le point de blocage qui engendre encore des attentes d'agents volontaires.

Effectivement le stock a été dévolu aux cadres dans une stratégie de se préparer au confinement. Depuis les nouveaux contingents de matériels sont donnés aux cadres B et C. Mais la DG précise qu'elle va ré étudier la situation, car effectivement Paris reste en dessous de la moyenne nationale en taux d'équipements.

Sur le Fonds De Solidarité, pas d'organisation uniforme sur tout le territoire assumé. Cette dernière dépend du nombre de demandes par département (ex : Paris représente 15 % des demandes).

Concennant le CF, les indicateurs ne sont pas un objectif, pas de pression à ce sujet puisque circonstances particulières.

Télécharger cr_visio_dgfip_15_janvier_2021.pdf (127.69 Ko)

Public: Infos / actions
COVID-19

fichiers:

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank